

L'an deux mil vingt-six, le seize février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Eric GUILLAUMIN, le neuf février deux mille vingt-six.

**Etaient présents :**

Mmes ETOURNEAU Anne-Marie, POIGNET Claudette, ROQUES Nathalie, GUILLAUMIN Eric, LACZ Christophe, MASSUYES Alain, ROCH Thierry, ROUSSEL Jacques. GAILLARD Christophe.

**Absents Excusés :** PAULIN Christian, VELAY Laure, MARTY Jérôme, CELLIER Laurent.

**Absents :**

**Date de convocation :** 9 février 2026

**Secrétaire de séance :** Mme ETOURNEAU Anne-Marie

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
14	10	0	10

**Le quorum est atteint.**

- **Ordre du jour :**
- Approbation procès-verbal de la séance du 5 février 2026
- Elections municipale 2026
- Questions diverses
- **Ouverture de séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.15 évoquant la nomination du secrétaire de séance, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme ETOURNEAU Anne-Marie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- **Décision du Maire :**

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été pris de décision depuis le dernier conseil.

## **Approbation du Procès-Verbal des séances du 5 février 2026 :**

Le procès-verbal de séances du Conseil Municipal en date du 5 février 2026 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

**CONSIDERANT** que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2026.

- **Elections municipales 2026**

Le bureau de vote en vue de l'élection municipale du 15 mars a été constitué. Les membres du Conseil Municipal présents se sont inscrits pour effectuer les permanences au bureau de vote et pour le dépouillement.

M. le Maire précise que la liste sera déposée à la Préfecture mercredi et que la parité doit être entière jusqu'à la fin de la liste.

- **Questions diverses :**

Suite à une mauvaise adresse, la Mairie a reçu une lettre recommandée transmise par la Préfecture, concernant une personne faisant l'objet d'un retrait de permis de conduire et qui demande à la Mairie, selon la procédure, d'afficher ce document.

### **CIMETIERE**

M. Alain MASSUYES précise que le travail sur le plan du cimetière se poursuit et qu'un logiciel va être créé. M. Christophe GAILLARD a également pris contact avec la Mairie d'ALBI.

### **MAISON DES ASSOCIATIONS**

Il reste un reliquat de peinture blanche, M. Alain MASSUYES propose que cette peinture soit utilisée pour repeindre les toilettes de la Maison des Associations.

### **PISTE CYCLABLE - CARLUS- ALBI**

M. Thierry ROCH poursuit le travail sur l'avancement du projet et a pris rendez-vous avec la Communauté d'Agglomération.

### **ECOLE**

M. Christophe LACZ évoque un problème de chauffage à l'école.

M. le Maire indique qu'il conviendra de prendre contact avec l'entreprise

CHAPPERT si nécessaire.

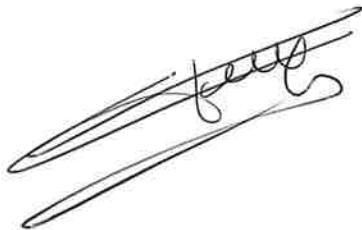
M. Christophe LACZ indique qu'il faudrait penser à changer les ordinateurs de l'école. M. le MAIRE demande de faire établir un devis.

M. le MAIRE remercie Christophe LACZ pour son implication et son dévouement au sein de l'école, il remercie également M. Jacques ROUSSEL, ces deux adjoints ayant été très précieux pour la Commune pendant tout leur mandat.

Prochain conseil : élection du Maire et des ses adjoints après les élections municipales.

- **Fin de séance : 21 h 15**

La secrétaire de séance,  
ETOURNEAU Anne-Marie



Le Maire  
GUILLAUMIN Eric

